



BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES DE L'AGENCE 2018

- **VENTE APPARTEMENTS et MAISONS**

De 1 à 150 000 €	Mandat Simple 6,5% TTC – Mandat Exclusif 6% TTC
De 150 000 € à 1 000 000 €	Mandat Simple 5% TTC – Mandat Exclusif 4,5% TTC
De 1 000 000 € à 1 500 000 €	Mandat Simple 5% TTC – Mandat Exclusif 4% TTC
Plus de 1 500 000 €	Mandat Simple 4% TTC – Mandat Exclusif 3,5% TTC

(Commission à la charge de l'acquéreur)

- **VENTE FONDS DE COMMERCE, CESSION DE BAIL ET MURS COMMERCIAUX**

10% du montant de la vente Hors T.V.A.
Forfait honoraire plafonné à 10 000 € TTC pour toute cession comprise entre 0 et 70 000 €.
(Commission à la charge de l'acquéreur)

- **LOCATION DE COMMERCE, LOCAUX COMMERCIAUX ET BUREAUX**

10% Hors T.V.A du loyer Triennal.
(Commission à la charge du repreneur)

- **LOCATION APPARTEMENT**

Prestations de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : 12 € TTC/m².
+ Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m² de surface habitable (si réalisé par l'agence).
(Commission à la charge du propriétaire et du locataire)
Soit 30 € TTC/m² => ½ propriétaire et ½ locataire

~\$~\$~\$~\$~\$~\$